

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RM/JW P.V. DEVDU 05

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2015

Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015
- 2. 6814 Projet de loi relatif à la construction d'une école internationale à Differdange
 - Rapporteur: Madame Josée Lorsché
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 3. Planification pluriannuelle du réseau cyclable national
- 4. Suivi des projets du Fonds Belval
- 5. Divers

*

Présents:

- M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner, M. Serge Wilmes
- M. Marcel Oberweis, remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval
- M. Christophe Reuter, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures
- M. Thierry Schwartz, de l'Administration des Ponts et Chaussées
- M. Patrick Recken, de l'Administration des bâtiments publics
- M. Luc Dhamen, Mme Daniela Di Santo, du Fonds Belval

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2015 est adopté.

2. 6814 Projet de loi relatif à la construction d'une école internationale à Differdange

Mme la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document n°152868 publié sur le courrier électronique en date du 10 novembre courant.

Suite à une question afférente, il est précisé que la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entamera l'instruction du projet de loi n°6818 portant création d'une école internationale publique à Differdange au cours de sa réunion du 18 novembre prochain.

Le projet de rapport est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents qui proposent le modèle de base pour les débats en séance plénière.

3. Planification pluriannuelle du réseau cyclable national

Les responsables du Ministère présentent l'évolution du réseau cyclable national à court et à moyen terme. Pour les détails exhaustifs de cette présentation, il est renvoyé au document repris en annexe du présent procès-verbal. Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- l'un des objectifs principaux de la politique de mobilité douce est d'inciter les usagers à utiliser leur vélo notamment sur les courtes et moyennes distances, pour se rendre de leur domicile jusqu'à une gare ferroviaire afin de prendre un train pour aller au travail. Pourtant, bien souvent, les trajets que doivent emprunter les cyclistes aux abords des gares sont incommodes, voire dangereux. S'il est vrai qu'à terme, l'objectif est de relier toutes les gares par le biais d'une piste cyclable, cela ne s'avère pas toujours réalisable, étant donné que les gares se situent bien souvent en plein centre d'une agglomération. Dans ces cas de figure et lorsqu'en raison de la configuration des lieux ou de la largeur de la route, l'aménagement d'une piste cyclable n'est pas possible, il faudra réfléchir à des solutions alternatives, comme par exemple :
 - la mise en place de zones de circulation à vitesse réduite à 30km/h,
 - l'utilisation des trottoirs par les cyclistes, lorsque ceux-ci sont assez larges et lorsque la circulation des vélos ne se fait pas au détriment de la sécurité des piétons,
 - un espace de protection allégé pour les cyclistes appelé « voie suggestive » (« Angebotsstreifen »), peut être aménagé lorsque le trafic lourd est faible. Au contraire de la voie cyclable classique, la voie suggestive peut dans certains cas être empruntée par d'autres usagers. Ainsi à l'occasion d'un croisement, lorsque la largeur restante du couloir de circulation les y oblige, les véhicules motorisés peuvent empiéter sur la voie suggestive située du côté droit dans le sens de la circulation. En présence d'un cycliste sur cette voie, les conducteurs de ces

véhicules sont tenus d'observer les règles générales prescrites en cas de dépassement ;

- il est envisagé d'équiper les parcs à vélos sécurisés M-Box de prises permettant aux usagers de recharger, le cas échéant, les batteries de leur vélo électrique. Cependant, si l'on se réfère aux modèles de fonctionnement à l'étranger, il apparaît que ce type d'infrastructure n'est pas utilisé de façon régulière par les cyclistes qui disposent en général d'une capacité de batterie suffisante pour leurs trajets quotidiens;
- même si cela ne semble *a priori* pas intuitif, les pistes cyclables qui traversent les réserves naturelles seront construites en béton. En effet, étant donné que ce type de revêtement ne nécessite que très peu d'entretien, il permet de minimiser l'impact à long terme sur la zone de protection traversée;
- le Ministère du Développement durable et des Infrastructures n'a pas vocation à s'immiscer dans la réalisation des réseaux cyclables communaux, ceci au regard du principe de l'autonomie communale. Pour autant, il se déclare prêt à collaborer et à apporter aide et expertise à toute commune qui en ferait la demande. Dans le cas concret du réseau cyclable de la Ville de Luxembourg et étant donné que plusieurs pistes du réseau cyclable national traversent la commune, une collaboration productive a été mise en place entre les autorités nationales et communales;
- la date de finalisation du réseau tel que prévu par la loi du 28 avril 2015 relative au réseau cyclable national et aux raccordements de ce réseau vers les réseaux cyclables communaux n'a pas encore été évaluée;
- le tronçon de piste cyclable reliant Beggen à Dommeldange et passant près de l'ambassade de Russie dans la Rue des Hauts-fourneaux, est très dangereux. Des discussions sont actuellement en cours avec des responsables d'ArcelorMittal afin qu'un nouvel itinéraire puisse, le cas échéant, emprunter le site de la Rue de la Cimenterie;
- le PC28 (itinéraire cyclable Réiserbann desservant Berchem-Gare et Bettembourg-Gare et assurant l'accès vers les itinéraires cyclables PC1) fait partie de la première phase de réalisation. Il reliera la zone industrielle Riedgen de Dudelange au Centre logistique Eurohub-Sud, puis Bettembourg, Livange et Kockelscheuer en direction de la Cloche d'Or. L'itinéraire exact n'est pas encore définitivement établi mais une option qui pourrait être retenue est celle d'une piste d'entretien qui existe déjà le long de l'autoroute A3. De même, certains segments pourraient suivre la future ligne ferroviaire à construire entre Bettembourg et Luxembourg;
- le PC38 (itinéraire cyclable Bim Diederich desservant Bascharage/Sanem-Gare, Dippach-Gare, Bertrange-Helfenterbruck et assurant l'accès vers les itinéraires cyclables PC1 et PC6) sera construit en plusieurs étapes, dont la première aura pour objet la réalisation de l'itinéraire Dippach-Helfenterbruck-PC1, dont le tronçon Dippach-Gare-Greivelsbarrière traverse une Zone Natura 2000 et doit donc faire l'objet de précautions particulières. La construction des autres tronçons est plus problématique, car soit l'itinéraire traverse une zone Natura 2000 respectivement des biotopes classés dans la région de Bascharage, soit nécessite une ouverture à neuve à la hauteur de la Helfenterbruck;
- en ce qui concerne le PC14 (itinéraire cyclable Eisch-Mamer desservant Mamer-Lycées, Capellen, Kehlen, la réserve naturelle Mamerdall, Kopstal, Schoenfels, Mersch-Gare et assurant l'accès vers les itinéraires cyclables PC13, PC15, PC35 et PC37), il ne sera pas construit au cours de la première phase. En effet, cette piste traverse la réserve naturelle Mamerdall et sa réalisation est donc plus délicate. Cependant, les études de

faisabilité ont d'ores et déjà été effectuées et des concertations ont été entamées en parallèle avec les services du Ministère de l'Environnement en vue des autorisations nécessaires conformément à la législation sur la protection de la nature et sur la protection des eaux.

4. Suivi des projets du Fonds Belval

Les responsables du Fonds Belval présentent le document repris en annexe du présent procès-verbal jusqu'à la page 23. Cette présentation sera poursuivie et achevée lors d'une prochaine réunion, réunion lors de laquelle il sera par ailleurs procédé à un échange de vues.

<u>5.</u> <u>Divers</u>

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 19 novembre 2015

La secrétaire, Rachel Moris La Présidente, Josée Lorsché

Réseau cyclable national Evolution du réseau à court et à moyen terme

Réunion de la Commission du Développement durable du 12 novembre 2015

Aménagement eterritoire electronement Transports Travaux publics



Approche

• 28 février 2015: Vote de la nouvelle loi relative au réseau cyclable national.

PARTAGE DES TÂCHES:

- 1. réseaux cyclables communaux (100% communes);
- 2. raccordement de ceux-ci au réseau national (30% Etat, 70% communes);
- 3. réseau cyclable national (100% Etat).
- **OBJECTIF:** Infrastructure sûre et attractive pour le vélo au quotidien (travail, éducation) et pour le cyclotourisme national et international (potentiel économique important en milieu rural).

MOYENS:

- Budget réseau cyclable national: €2,5M en 2012, €4,5M en 2015, €8M à partir de 2016;
- Equipe dédiée "Division de la Mobilité Durable DMD" aux P&Ch créée en 2015;
- Coordination par la "Cellule Mobilité Douce CMD" au MDDI créée en 2014.

CE QUI EST NOUVEAU:

- 1. Approche systématique et coordonnée (MDDI et P&Ch);
- 2. Concertation avec Environnement dès le départ;
- 3. Budgets plus importants.

Approche

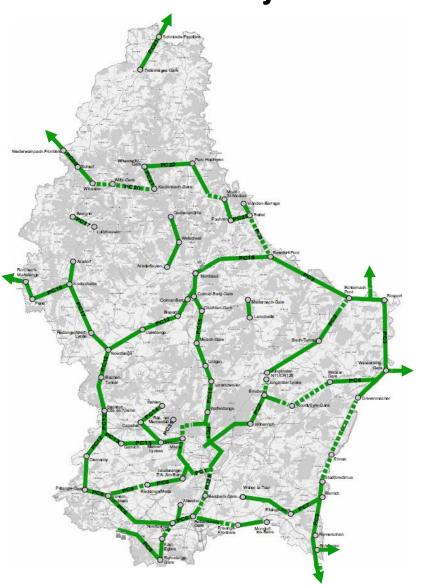
- Les services compétents travaillent sur **tous** les itinéraires prévus dans la nouvelle loi. Bien sûr, on ne peut pas tout réaliser en une année il faut bien commencer quelque part.
- La suite de la présentation montrera la séquence des projets telle que le Ministère et l'Administration l'envisagent *actuellement*.
- Cependant, seule une approche flexible permettra d'utiliser au mieux les ressources.
- Des réflexions sont en cours pour voir comment la réalisation du réseau cyclable national pourrait être accélérée davantage.

Sommaire

- I. Situation aujourd'hui
- II. Nouvelle loi relative au réseau cyclable national
- III. Démarche pour le renforcement du réseau
- IV. Détails sur la première phase de réalisation
- V. Evolution du réseau cyclable national à court et moyen terme



I. Situation aujourd'hui



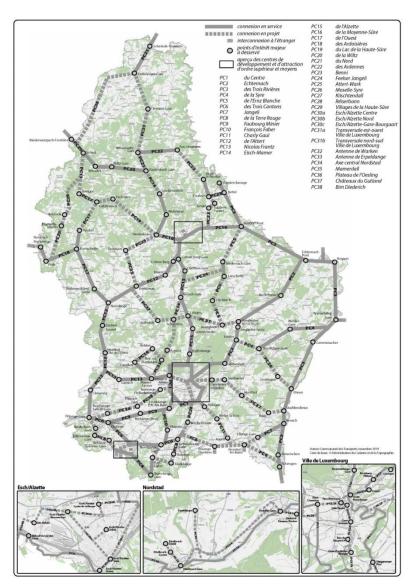
- Base: loi du 6 juillet 1999
 - → 23 itinéraires prévus
 - → 950 km à réaliser
 - → itinéraires à vocation «récréative»
- Historique de l'évolution du réseau cyclable national

existant 1995 280 km 1995 - 2015: + 333 km 613 km

Sommaire

- I. Situation aujourd'hui
- II. Nouvelle loi relative au réseau cyclable national
- III. Démarche pour le renforcement du réseau
- IV. Détails sur la première phase de réalisation
- V. Evolution du réseau cyclable national à court et moyen terme

II. Nouvelle loi relative au réseau cyclable national

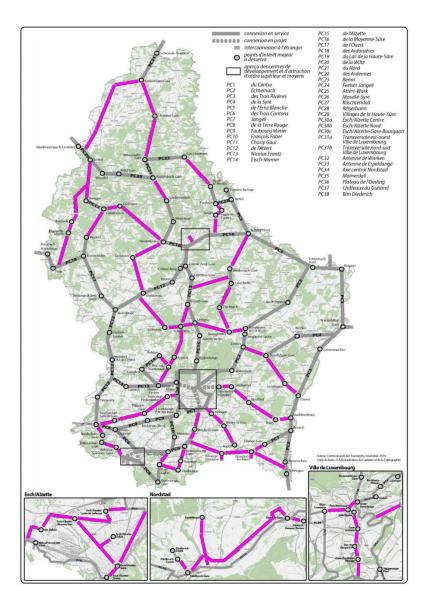


 Voté le 28 février 2015 à l'unanimité des voix par la Chambre des Députés

Dispositions

- Nouvelles liaisons à créer
- Obligation de desservir des points d'intérêts nationaux p.ex.: gares ferroviaires, pôles d'emplois
- Prescriptions techniques pour l'aménagement des itinéraires cyclables nationaux
- Compétences et obligations de l'État et des Communes
- Possibilité de l'État de subventionner sous certaines conditions des raccords au réseau national

II. Nouvelle loi relative au réseau cyclable national



Renforcement du réseau cyclable national

- 41 itinéraires nationaux en total
- Adaptation du réseau existant pour desservir les points d'intérêts et supprimer es points dangereux
- Prévoit la réalisation de + 1100 km d'itinéraires cyclables

[Rapport Commission du Développement durable]

Sommaire

- I. Situation aujourd'hui
- II. Nouvelle loi relative au réseau cyclable national
- III. Démarche pour le renforcement du réseau
- IV. Détails sur la première phase de réalisation
- V. Evolution du réseau cyclable national à court et moyen terme

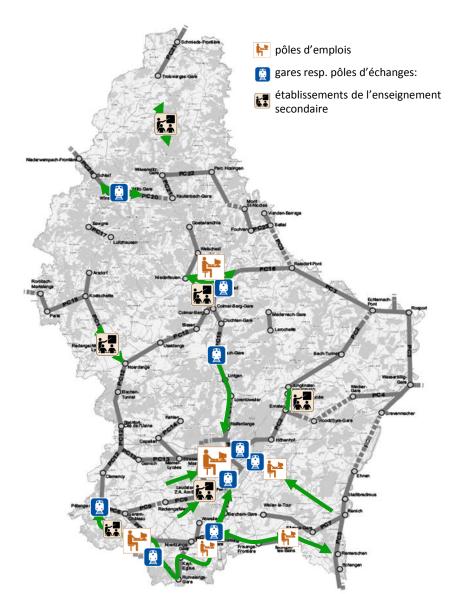


III. Démarche pour le renforcement du réseau

<u>Démarche entamée par l'Administration des Ponts et Chaussées à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi :</u>

- 1. Identification des mesures nécessaires pour le renforcement du réseau:
 - → regroupées à actuellement plus de 100 nouveaux projets
- Début des études de faisabilité
 - → concertation en parallèle avec les services de l'environnement en vue des autorisations nécessaires conformément aux lois sur la protection de la nature et la protection des eaux (Natura 2000, ...)
- 3. Définition des **phases de réalisation** pour ces projets
 - → en fonction de leur utilité dans le réseau national et de leur faisabilité pour la réalisation
 - → suivi permanent de ce phasage et adaptation le cas échéant en fonction de l'avancement des différents projets (études, budget, autorisations, acquisition emprises, ...)

III. Démarche pour le renforcement du réseau



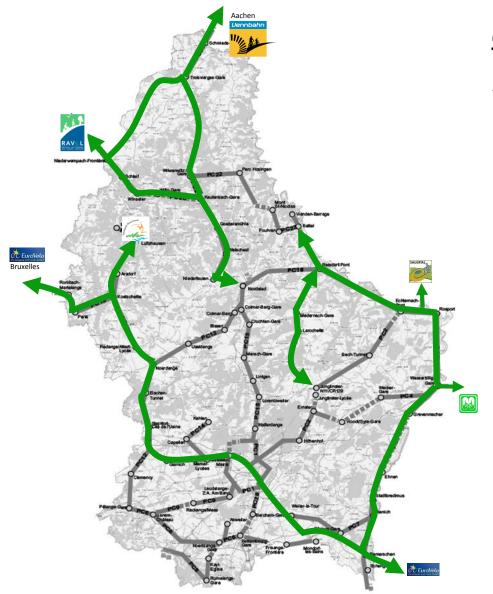
Objectifs du phasage de réalisation:

 Promouvoir prioritairement la mobilité douce quotidienne dans les centres de développement et d'attraction

Exemples:

- Desserte des grands pôles d'emplois:
 - Nordstad
 - Ville de Luxembourg et communes limitrophes
 - Bettembourg-Dudelange
 - Région Sud
- Desserte de gares resp. pôles d'échanges:
 - o Cents, Sandweiler, Bettembourg, ...
- Desserte des établissements de l'enseignement secondaire:
 - Differdange, Ban de Gasperich, Junglinster, Clervaux,...

III. Démarche pour le renforcement du réseau



Objectifs du phasage de réalisation:

 Réaliser prioritairement les itinéraires « touristiques » d'importance nationale ou internationale

Exemples:

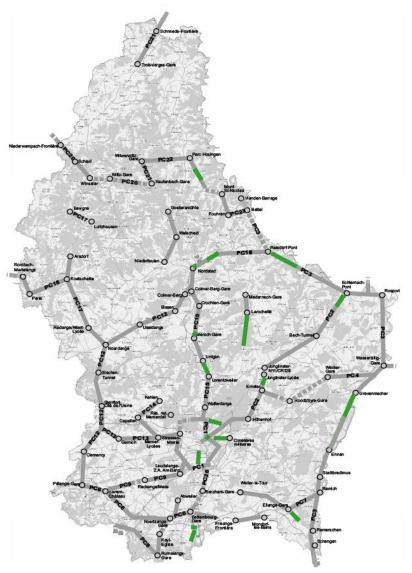
- Raccord du réseau « RAVEL » et la « Vennbahn » à Clervaux resp. Nordstad
- Réalisation de l' «Euroroute n°5» (Londres Brindisi) sur le territoire luxembourgeois
- Raccord des zones de récréation au réseau existant (Stauséi, Haff Réimech)
- Promenade le long de la Moselle
- Desserte de la Vallée de l'Ernz et du Parc naturel «Öewersauer»

Sommaire

- I. Situation aujourd'hui
- Nouvelle loi relative au réseau cyclable national
- III. Démarche pour le renforcement du réseau
- IV. Détails sur la première phase de réalisation
- V. Evolution du réseau cyclable national à court et moyen terme



IV. Détails sur la première phase de réalisation



Projets récemment achevés / en cours de réalisation / début chantier jusqu'à fin 2015

(Date: 10/2015)

PC2: Dommeldange - Kirchberg

PC2: Junglinster Nord

PC2: Pont Rouge

PC3: Ehnen - Wormeldange PC3: Machtum - Grevenmacher

PC3: Dillingen - Wallendorf

PC5: Koedange – Soup

PC6: Ellange - Gare

PC8: Echangeur Burange

PC14: Gare Mersch – Mersch-Centre

PC15: Lorentzweiler – Gosseldange

PC16: Gare Ettelbruck

PC16: Pont piéton à Diekirch

PC22: Putscheid

PC27: Gare Cents - Cimetières militaires

PC27: Gare Sandweiler

PC28: Eurohub - Riedgen

PC31: Pont Adolphe

PC31: Ban de Gasperich

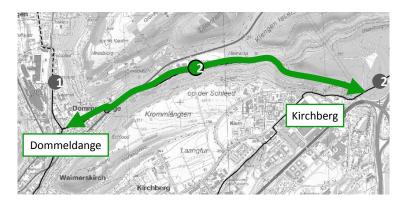
+ 33 km d'itinéraires nationaux



IV. Détails sur la première phase de réalisation

Projets récemment achevés / en cours de réalisation / début chantier jusqu'à fin 2015

(Date: 10/2015)



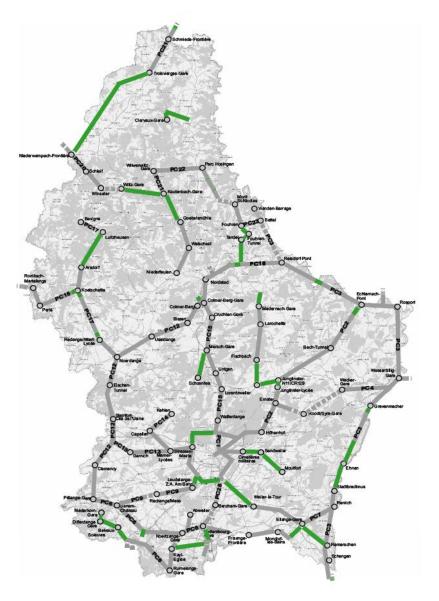


Exemple: PC2 Dommeldange – Kirchberg

- Liaison entre le plateau du Kirchberg et Dommeldange
- Tracé:
 - o 2,6 km en site propre
 - o 0,5 km sur voirie à trafic faible
- Première piste cyclable réalisée en béton pour minimiser l'impact à long terme sur la zone de protection traversée



IV. Détails sur la première phase de réalisation



Projets dont le début du chantier est programmé entre 2016-2018

(Date: 10/2015)

Pont Passerelle

PC1: Strassen - Bridel - Juegdschlass

PC1: Kockelscheuer- Grasbësch

PC2: Pôle d'échange Luxexpo

PC2: Gonderange – Centre Junglinster

PC2: Echternach – Lauterborn

PC3: Bollendorf

PC3: Wormeldange - Machthum

PC3: Stadtbredimus – Hettermillen

PC3: Entrée de Grevenmacher

PC5: Junglinster – Koedange

PC5: Medernach – Ermsdorf

PC6: Mondorf – Ellange-Gare

PC6: Elvange- Remerschen

PC6: Esch - Mondercange

PC6: Echangeur Lankelz

PC6: Bettembourg – Burange

PC6: CR164 à Noertzange

PC8: Entrée Differdange

PC8: Differdange – Belval

PC9: Leudelange - Luxembourg

PC11: Alzingen – Weiler-la-Tour

PC14: Schoenfels - Mersch

PC15: Raccordement à Welsdorf

PC16: Goebelsmühle – Kautenbach

PC17: Redange-Lycée

PC17: Rambrouch – Koetschette

PC17: Arsdorf- Lultzhausen

PC20: Wiltz - Merkholtz

PC21: Clervaux Lycée PC21: Clervaux – N7

PC22: Groesteen – Fouhren

PC23: Bleesbréck – Fouhren

PC23: Gilsdorf - Bleesbréck

PC27: Gare Sandweiler - Moutfort

PC28: Riedgen - Eurohub

PC28: Krakelshaff – Gare Bettembourg

PC31: Ban de Gasperich - Howald

PC36: Niederwampach - Troisvierges

+ 120 km d'itinéraires cyclables



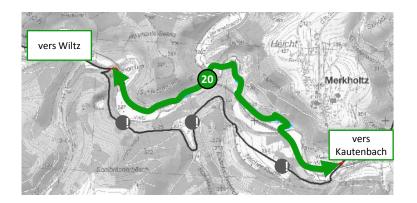
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

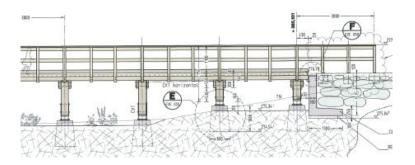
Administration des ponts et chaussées

IV. Détails sur la première phase de réalisation

Projets dont le début du chantier est programmé entre 2016-2018

(Date: 10/2015)



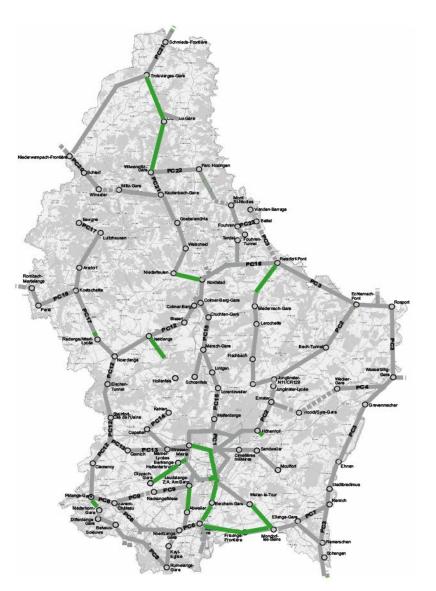


Exemple: PC20 Wiltz – Merkholtz

- Sécurisation de l'itinéraire qui passe actuellement par la N12
- Tracé:
 - 3 km en site propre
 - 1 pont pour cyclistes
 - 1 ponton de 75m
 - 1 passage souterrain



IV. Détails sur la première phase de réalisation



Projets dont le début du chantier est programmé entre 2019-2021

PC2: Pôle d'échange Höhenhof

PC5: Ermsdorf – Reisdorf

PC6: Bettembourg – Mondorf

PC8: Differdange - Pétange

PC10: Abweiler – Leudelange

PC11: Weiler-la-Tour - Aspelt

PC16: Niederfeulen - Ettelbruck

PC21: Wilwerwiltz - Clervaux

PC21: Clervaux – Troisvierges

PC28: Bettembourg - Kockelscheuer

PC31: Howald – Gare Centrale

PC31: Gare Centrale - Ville Haute

PC31: Ville Haute - Strassen

PC37: Useldange - Brouch

PC38: Dippach – Helfenterbruck – PC1

+ 85 km d'itinéraires cyclables



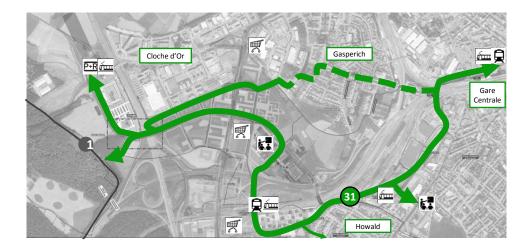
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOUR
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des ponts et chaussées

IV. Détails sur la première phase de réalisation

Projets dont le début du chantier est programmé entre 2019-2021

(Date: 10/2015)



Exemple: PC31 Howald – Gare Centrale

- Desserte du Sud de la Ville de Luxembourg
- Tracé:
 - 5,5 km en site propre ou sur assise séparée du trafic motorisé
 - 1 km sur voirie à trafic faible

Situation aujourd'hui

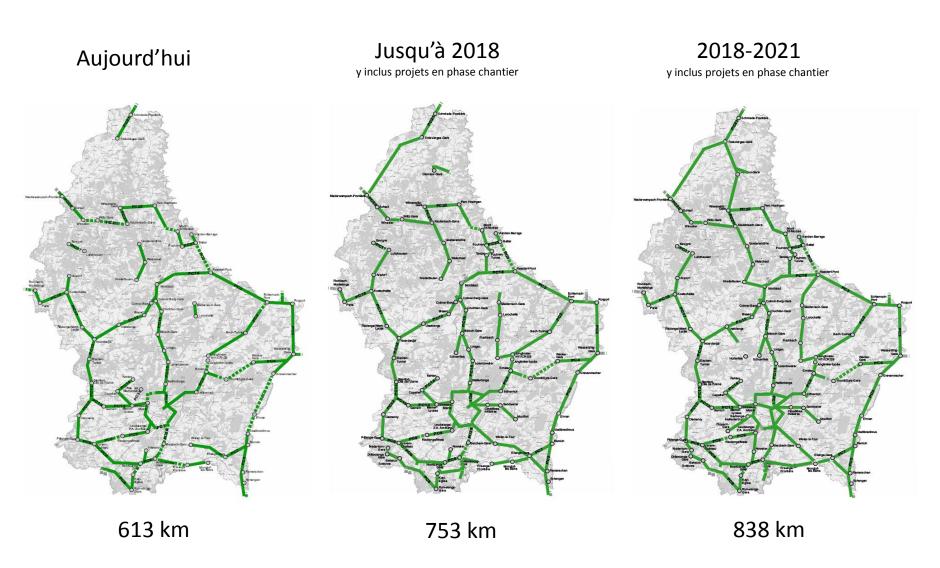
- Nouvelle loi relative au réseau cyclable national
- Démarche pour renforcement du réseau
- Détails sur la première phase de réalisation
- Evolution du réseau cyclable national à court et moyen terme V.



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Administration des ponts et chaussées

V. Evolution du réseau cyclable national à court et moyen-terme



(Date: 10/2015)



Merci pour votre attention



Table des matières

- I. Implantation de la Cité des Sciences
- II. Les projets achevés
- III. Les projets en cours / récemment mis en service
- IV. Récapitulatif
- V. Les projets non encore votés
- VI. Les prévisions

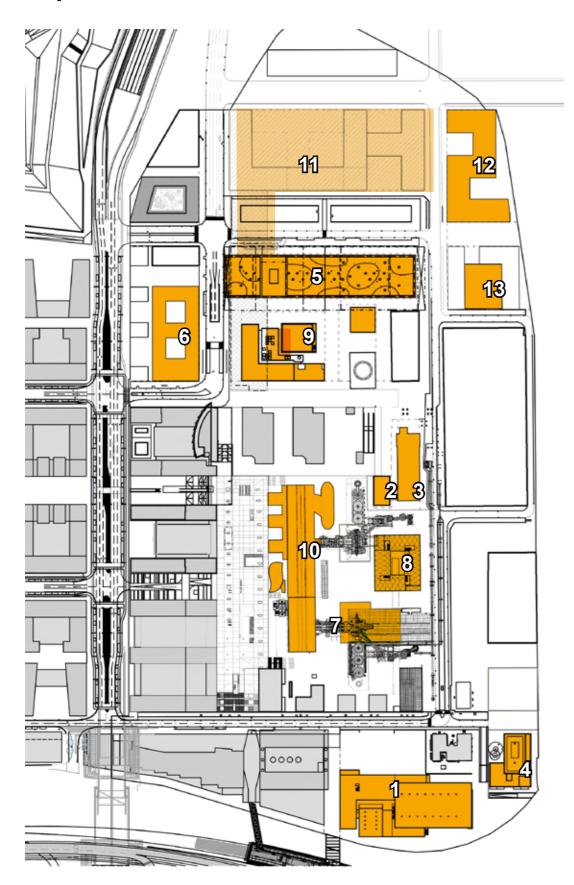
I. Implantation de la Cité des Sciences



Implantation des parcelles de l'État sur le site de Belval



Implantation des bâtiments sur la terrasse des Hauts Fourneaux, phase 2010 à 2018



- 1. La Rockhal (Salle de concert pour musiques amplifiées)
- 2. Le Bâtiment Biotec
- 3. L'incubateur d'entreprises
- 4. Le Bâtiment administratif pour le compte de l'État
- 5. La Maison du Savoir
- 6. La Maison des Sciences Humaines
- 7. Stabilisation et mise en valeur des Hauts Fourneaux
- 8. La Maison de l'Innovation
- 9. La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants
- 10. La Maison du Livre
- L'extension du parking de la Maison du Savoir et le parking en plein air provisoire
- 12. Le Bâtiment Laboratoires, aile Nord et aile Sud
- 13. La Halle d'essais Ingénieurs

II. Les projets achevés



implantation

La Rockhal (Centre de Musiques amplifiées)

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 16'000 m²

espaces culture:

architecture:

surfaces nettes (HNF) 14'000 m²

capacité max. visiteurs 7'700 personnes

Début travaux: juillet 2003

Fin travaux: septembre 2005 septembre 2005 Inauguration:

31'708'544.-€ TTC Loi adaptée Liquidations 30'901'736.-€ TTC Coût prévisionnel 30'903'690.-€ TTC Le Centre de musiques amplifiées est destiné à la diffusion de spectacles, à l'encadrement et la formation des artistes et à la production. Il comporte 2 salles de spectacles multifonctionnelles d'une capacité d'accueil de 6'500 resp. 1'200 personnes et un centre de ressources avec 6 salles de répétition, 1 studio d'enregistrement, 1 salle de danse et 1 salle multimédia.

Le bâtiment est une construction en béton apparente qui se compose de 4 volumes, à savoir la grande salle, la petite salle, le centre de ressources et la brasserie qui s'articulent autour d'un grand foyer. Les coloris de la façade jouent sur les contrastes du gris, du rouge vif et du vert pâle.





Atelier d'architecture BENG



implantation

Le Bâtiment Biotec

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 3'320 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 1'300 m²

ratio 13 m²/chercheur capacité max. 100 chercheurs

Début travaux: novembre 2009

Fin travaux: mai 2011

Inauguration: septembre 2011

Investissement 7'760'000.-€ TTC

financement par

l'Université du Luxembourg

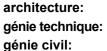
Comptes arrêtés à 7'673'470.-€ TTC

Le Bâtiment Biotec héberge le Centre de Biologie Systémique de l'Université du Luxembourg « Center for Systems Biology - Luxembourg », un nouveau centre interdisciplinaire de recherche en biotechnologies. Ce Centre s'inscrit dans la politique de diversification économique du gouvernement luxembourgeois, essentiellement dans le cadre du plan « Technologies de la Santé ».

Le bâtiment comprend des laboratoires avec des surfaces de bureaux intégrées. Il se présente sous forme d'un monolithe avec une toiture plate. Outre la façade Ouest qui s'ouvre par des grandes baies vitrées, les façades restent en majeure partie fermées sur les trois côtés.

Le bâtiment a été construit en maîtrise d'ouvrage déléguée par le Fonds Belval et financée par l'Université du Luxembourg.



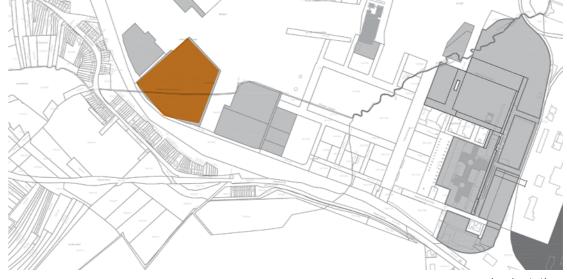


WW+ architektur + management Sàrl Bevilacqua & Associés Luxengineering - S.A.

nie civil: GK Engineering S.A.

«Loi du 24 juillet 2007 relative à la construction d'un lycée d'enseignement secondaire et secondaire technique à Belval»

Le Lycée Bel-Val



implantation

Capacité

architecture:

40'827 m² surfaces brutes surfaces nettes 24'901 m² aménagement extérieur 45'643 m² parking provisoire 11'000 m² 1'500 m² nombre d'élèves

Début travaux: janvier 2008 Fin travaux: septembre 2011 Inauguration: septembre 2011

Loi adaptée 121'070'222.-€ TTC Liquidations 108'124'254.-€ TTC Coût prévisionnel 111'001'783.-€ TTC

Le Lycée Bel-Val est implanté dans le parc Belval situé entre le nouveau quartier d'habitation de Belvaux et un quartier d'activités mixtes, le Square Mile. Il pourra accueillir un maximum de 1'500 élèves.

Le bâtiment s'articule autour d'une grande cour intérieure. Les salles de classe se situent aux niveaux +1 et +2. Le socle prévoit les espaces communs. Les ateliers sont situés en contrebas (rez-de-jardin) autour de la cour intérieur.



génie civil: génie technique: Jean Schmit Engineering paysagiste: Hackl Hofmann Freiraumplanung

Luxconsult





implantation

L'Incubateur d'Entreprises

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 4'900 m² surfaces de recherche (HNF) 2'150 m²

ratio 18 m²/poste de travail capacité max. 120 postes de travail

Début travaux: avril 2007 Fin travaux: mai 2012 Inauguration: juillet 2012

 Loi adaptée
 14'285'820.-€ TTC

 Liquidations
 12'689'481.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 12'711'891.-€ TTC

L'Incubateur d'entreprises est une infrastructure destinée à accueillir des jeunes entreprises qui se développent à partir de projets de recherche dans le cadre de la Cité des Sciences. Elle met à disposition des locaux et infrastructures appropriées à l'usage industriel ou commercial à des conditions très favorables ainsi qu'une large palette de services qui sont indispensables au développement des idées et à la création d'entreprises.

Le projet a été réalisé selon le principe de la «boite dans la boite» ce qui a permis de conserver l'apparence extérieure de l'immeuble existant.

L'exploitation du bâtiment est gérée par la société Technoport S.A.



architecture: Arlette Schneiders Architectes

génie technique: SIT-LUX S.A.

génie civil: Simon & Christiansen Ingénieurs-Conseils S.A.



Le Bâtiment administratif pour le compte de l'État



implantation

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 18'150 m²

laboratoires:

surfaces nettes (HNF) 1'000 m²

ratio (13m²) 13 m²/chercheur ratio (18m²) 18 m²/chercheur capacité max. (13m²) 78 chercheurs capacité max. (18m²) 56 chercheurs

bureaux:

surfaces nettes (HNF) 4'150 m²

ratio (10m²) 10 m²/personne capacité max. (10m²) 415 places

Début travaux: septembre 2009 Fin travaux: octobre 2012 Inauguration: mars 2013

 Loi adaptée
 62'022'838.-€ TTC

 Liquidations
 51'891'599.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 55'795'800.-€ TTC

Le Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat accueille des administrations et services de l'Etat, à savoir l'Administration de la Gestion de l'Eau, l'Administration de l'Environnement, la Commission nationale pour la Protection des Données et le Fonds Belval. Le Bâtiment est occupé depuis fin 2012.

Le bâtiment se compose d'un socle comportant 4 niveaux et d'une tour de 12 niveaux. Il comprend des surfaces de bureaux ainsi que des laboratoires. Les laboratoires sont situés dans le socle tandis que les bureaux se trouvent dans la tour. La façade est conçue comme une façade traditionnelle en klinker avec des fenêtres en aluminium éloxé.



architecture:
génie civil:
génie technique:

Bruck & Weckerle Architekten Sàrl T6 Sàrl Architecture & Ingénierie EKOplan S.A.

11

II. Les projets en cours / récemment mis en service



implantation

La Maison du Savoir

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) avec parking:

62'000 m²

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 9'700 m²

4'280 places assises capacité max.

surfaces administratives:

5'200 m² surfaces nettes (HNF)

ratio 10 m²/ place de travail capacité max. 500 places de travail

Début travaux: septembre 2009

Fin travaux: mai 2014

Inauguration: septembre 2015

Loi adaptée

génie technique:

147'330'015.-€ TTC Maison du Savoir

avec parking 400 empl.

Liquidations 128'618'424.-€ TTC Coût prévisionnel 146'768'948.-€ TTC

La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences. Elle comprend les infrastructures d'enseignement général, à savoir les auditoires et les salles de séminaires, ainsi que le rectorat et l'administration centrale de l'Université du Luxembourg. Il a également été décidé d'y implanter la Fondation RESTENA, l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) et le Fonds National de la Recherche (FNR).

Le bâtiment se compose d'une barre horizontale d'une longueur de 180 m posée sur 2 socles de 45 m et d'une tour d'une hauteur de 80 m. L'immeuble est revêtu d'une maille métallique constituée de caissons d'aluminium qui servent de pare-soleil.

Les infrastructures d'enseignement sont situées dans la barre horizontale tandis que les surfaces de bureaux pour le rectorat et l'administration se trouvent dans la tour.





architecture: A.M. Baumschlager Eberle St Gallen AG / cba Christian Bauer & Associés Architectes S.A.

Jean Schmit Engineering

Ingénieur : Bureau d'études Jan Van Aelst BVBA

La Maison des Sciences Humaines



implantation

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 26'500 m²

recherche:

Début travaux: novembre 2010 Fin travaux: mai 2014

Inauguration: septembre 2015

 Loi adaptée
 73'011'990.-€ TTC

 Liquidations
 53'603'936.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 67'222'897.-€ TTC

La Maison des Sciences Humaines est un volume simple et compact qui s'organise autour de deux cours intérieures. Le bâtiment est revêtu d'une peau en fibre béton rugueuse et mate posé sur un rez-de-chaussée vitré.

La Maison des Sciences Humaines accueille des activités de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Les activités de recherche ont comme objectif majeur d'analyser et d'accompagner la société humaine dans son développement.

La Maison des Sciences Humaines comprend les activités de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation, le Luxembourg Incoming Study database (LIS) ainsi que celles du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).

architecture: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep **génie technique:** BETIC S.A. Ingénieurs-conseils et

BETIC S.A. Ingénieurs-conseils et Studiebureau R. Boydens n.v.

génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs-conseils Sàrl



«Loi du 17 novembre 2003 relative aux études et travaux préliminaires en vue de la réalisation d'un centre national de la culture industrielle sur le site des hauts fourneaux à Belval-Ouest»

juillet 2014

«Loi du 3 août 2010 relative aux travaux de mise en valeur des hauts-fourneaux A et B de Belval»

Stabilisation et restauration des Hauts Fourneaux



implantation

Stabilisation des Hauts Fourneaux (loi du 17.11.2003)

Loi	13'930'000€
Loi adaptée	16'795'151€
Liquidations	15'502'892€
Coût prévisionnel	15'522'677€
Début travaux:	avril 2004
Fin travaux:	septembre 2011

Mise en valeur des Hauts Fourneaux (loi du 03.08.2010)

Inauguration:

Loi	26'750'000€
Loi adaptée	30'594'484€
Liquidations	30'852'740€
Coût prévisionnel	31'820'386€
D4h v4 travavava	t-h 0040
Début travaux:	octobre 2010
Fin travaux:	11 1111/0+ 12/11/1/
Inauguration:	juillet 2014 juillet 2014

Récapitulatif stabilisation et mise en valeur des Hauts Fourneaux

Total loi stabilisation et restauration	40'680'000€
Total loi stabilisation et restauration adaptée	47'389'635€
Total liquidations stabilisation et restauration	46'355'633€
Total coût prévisionnel stabilisation et restauration	47'343'063€

Après le vote de la première loi du 17 novembre 2003 relative à la stabilisation et sécurisation des Hauts Fourneaux A et B, la deuxième loi du 3 août 2010, complémentaire à la première, prévoit le traitement des surfaces pour préserver les Hauts Fourneaux à long terme, c'est à dire la restauration complète des éléments afin de les intégrer dans le cadre urbain de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Les deux lois du 17 novembre 2003 et du 03 août 2010 constituent l'ensemble du projet de conservation des Hauts Fourneaux de Belval.

Le coût prévisionnel cumulé des deux lois respecte le budget disponible en tenant compte des aides FEDER et remboursements pour mauvaises exécutions et en déduisant les révisions de prix.



La Maison de l'Innovation



implantation

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 13'700 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 5'000 m²

ratio 10 m²/ place de travail capacité max. 500 places de travail

Début travaux: mai 2012

Fin travaux: septembre 2015 Inauguration: septembre 2015

 Loi adaptée
 39'419'399.-€ TTC

 Liquidations
 28'509'073.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 33'050'482.-€ TTC

Le bâtiment de la Maison de l'Innovation se présente sous forme d'un volume rectangulaire avec une cour intérieure et des entailles au niveau des angles intérieurs et extérieurs pouvant faire fonction de terrasses.

Il met à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux et a pour finalité de contribuer à l'amélioration et au renforcement de la capacité d'innovation des entreprises et des organisations publiques, notamment par ses recherches dans le domaine de l'informatique appliquée.

Le bâtiment est essentiellement réservé aux activités correspondantes du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), de Luxinnovation et du Centre de Formation professionnelle continue Dr. Robert Widong (CFPC).





«Loi du 28 juillet 2011 relative à la construction de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Étudiants, du Centre de calculs et de la première unité de production à froid à Belval»

La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants



implantation

La Maison du Nombre

recherche

surfaces brutes (BGF) 19'400 m² surfaces de recherche (HNF) 5'200 m²

ratio 10 m²/ place de travail capacité max. 520 places de travail

Début travaux: mai 2011 Fin travaux: fin 2016

La Maison des Arts et des Étudiants

spectacles

surfaces brutes (BGF) 5'400 m² surfaces nettes (HNF) 625 m²

ratio 0.42 m²/spectateur capacité max. 1'500 spectateurs

enseignement/art/loisirs:

surfaces nettes (HNF) 1'360 m²

capacité max. 350 spectateurs

Début travaux: mai 2011 Fin travaux: mi-2017

Loi

Maison du Nombre, 58'000'000.-€
M. des Arts et des Étudiants, 16'400'000.-€
1ère unité de production froid 14'600'000.-€ **Total Loi** 83'000'000.-€

 Loi adaptée
 90'175'489.€ TTC

 Liquidations
 34'928'898.€ TTC

 Coût prévisionnel
 88'234'273.€ TTC

architecture: Witry & Witry S.A.

Atelier d'architecture et de design Jim Clemes

génie technique: Jean Schmit Engineering Sàrl

génie civil: INCA Ingénieurs Conseils Associés Sàrl

La Maison du Nombre comporte des surfaces de bureaux pour la recherche, le Centre de calculs central de la Cité des Sciences ainsi que la centrale de production de froid. Elle est liée à la Maison des Arts et des Etudiants. La Maison du Nombre accueillera les activités correspondantes de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication.

La Maison des Arts et des Etudiants accueillera des activités pédagogiques dans le domaine des arts, des activités de création et des activités à caractère social et socio-culturel. Elle sera par ailleurs le siège des organisations estudiantines de l'Université.



La Maison du Livre



implantation

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 19'200 m²

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 2'600 m² capacité max. 1'060 places

surfaces administratives:

surfaces nettes (HNF) 500 m²

ratio 10 m²/ places de travail capacité max. 50 places de travail

Début travaux: mai 2013 Fin travaux: mi-2017

 Loi adaptée
 64'874'990.-€ TTC

 Liquidations
 23'610'064.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 63'581'240.-€ TTC

La Maison du Livre héberge la bibliothèque centrale de l'Université. Plus de 600'000 volumes pourront y être stockés et plus de 1.000 places de travail de différents types sont à la disposition des lecteurs dans les espaces de consultation.

La Maison du Livre est aménagée dans la Möllerei, un des derniers vestiges de la fonderie de Belval. Les espaces de consultation sont aménagés sur des grands plateaux successifs librement posés dans le grand volume de la Möllerei. L'administration et les services techniques sont logés dans trois nouveaux volumes construits sur la place de l'Académie.

Les façades de la Möllerei ont été redessinées et se distinguent de l'architecture d'origine. Les matériaux seront les mêmes, la brique, l'acier et le verre.

architecte: Hermann & Valentiny & Associés Architectes

génie technique:RMC Consultinggénie civil:Bollinger und Grohmann

acoustique: Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



Les aménagements urbains, l'extension du parking de la Maison du Savoir et le parking en plein air provisoire



implantation

Les aménagements urbains, surfaces en phase I

total surface 16 ha 160'000 m²

Début travaux: mai 2012 Fin travaux: fin 2017

Extension du parking de la Maison du Savoir

surfaces brutes (BGF) 6'300 m² nombre d'emplacements 200 empl.

Début travaux: novembre 2012 Fin travaux: juin 2015

Parking provisoire en plein air

nombre d'emplacements 560 empl.

Début travaux: novembre 2012 Fin travaux: décembre 2015

 Loi adaptée
 62'523'670.-€ TTC

 Liquidations
 42'646'707.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 60'252'574.-€ TTC

paysagiste: Michel Desvigne / Areal landscape architects

éclairage urbain: Ingo Maurer

génie civil: Icône ingénieurs conseils

génie technique / fontainerie: a.m. Goblet Lavandier & Associés / KN Planung

génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés

génie technique /

concept de gestion des eaux: EEPI
consultant botanique: Oeko-Bureau
coordinateur pilote: Arcoop

Les aménagements urbains ont pour objectif de créer un environnement fédérateur et de donner une identité forte au site de Belval. Le projet des aménagements urbains se compose de deux phases: les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord de la Terrasse.

Le parking de la phase 2010-2018 prévoit la construction de la passerelle d'accès au parking existant de la Maison du Savoir et la construction d'un parking provisoire en plein air de 560 places. La somme totale maximale des emplacements (plein air et souterrains) sera de quelque 1'200 places. L'accès au parking, par le giratoire à l'entrée du site, permet de décongestionner les autres croisements périphériques.



Le Bâtiment Laboratoires et la Halle d'essais Ingénieurs



implantation

Bâtiment Laboratoires

surfaces brutes (BGF) 35'000 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 13'180 m²

ratio 18 m²/ place de travail capacité max. 650 places de travail

Début travaux: novembre 2012

Fin travaux: fin 2018

Halle d'essais Ingénieurs

surfaces brutes (BGF) 35'000 m²

Début travaux: novembre 2013

Fin travaux: fin 2015

 Loi adaptée
 147'115'582.-€ TTC

 Liquidations
 35'969'014.-€ TTC

 Coût prévisionnel
 131'654'118.-€ TTC

Bâtiment Laboratoires, aile Nord

architecture: Architecture et Aménagement S.A. Bertrand Schmidt

génie technique:Luxconsult S.A.génie civil:Luxconsult S.A.

Bâtiment Laboratoires, aile Sud

architecture: a.m. Behles & Jochimsen / WW+ Sàrl

génie technique: Luxconsult S.A. génie civil: Luxconsult S.A.

Deuxième centrale de production de froid

génie technique: Jean Schmit Engineering

Halle d'essais Ingénieurs

architecture: Michel Petit architecte / Jean Petit Architectes

génie technique: Goblet Lavandier & Associés

génie civil: Simon & Christiansen Ingénieurs Conseils S.A.

Le bâtiment Laboratoires à Belval fait partie d'un ensemble constitué de différents projets permettant le développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des centres de recherche publics. Le Bâtiment Laboratoires est composé d'une aile Nord et d'une aile Sud. Elles peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupées en un seul bâtiment ou bien être utilisées comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité des installations et espaces.

La Halle d'essais Ingénieurs fait parti d'un ensemble regroupant des activités techniques des ingénieurs tel que les analyses et les test de matériaux, et se compose de trois parties: une halle d'essais pour des tests sur matériaux à grande échelle, et deux ailes de laboratoires et ateliers pouvant être aménagées de manière flexible. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. En premier lieu, la Halle d'essais Ingénieurs a été réalisée. Les études d'équipement sont en cours. La mise en service de la halle a été documentée par le premier essai de gravimétrie absolue qui a eu lieu le 4 novembre 2015



L'équipement des bâtiments de la première phase de construction

 Loi (loi non adaptée)
 140'000'000.-€

 Liquidations
 4'632'609.-€

 Coût prévisionnel
 136'349'130.-€

Le projet vise les équipements des immeubles de la Cité des Sciences à Belval. La Cité des Sciences se compose, pour sa première phase de réalisation, de plusieurs immeubles pour l'enseignement et la recherche universitaires ainsi que pour la recherche appliquée et l'innovation, immeubles qui sont regroupés sur les 16 hectares de la terrasse des anciens hauts fourneaux à Belval. Les immeubles sont conçus comme des maisons thématiques, soit regroupant au sein d'un seul bâtiment les chercheurs travaillant sur des domaines de recherche qui leur sont communs, soit ayant une fonction spécifique comme l'enseignement ou la bibliothèque. Ces maisons thématiques ne sont donc pas en principe destinées à un seul utilisateur, et ce dans un but de favoriser les collaborations entre les différents acteurs.

La loi prévoit des budgets afférents aux bâtiments construits dans le cadre de la première phase de la Cité des Sciences. Elle reprend des coûts pour des équipements mobiliers, scientifiques et informatiques pour les utilisateurs des bâtiments.

Les projets, dont certains sont encore en phase de construction, sont équipés au fur et à mesure de l'achèvement des travaux et des plans d'aménagement développés avec les utilisateurs en accord avec les déménagements respectifs.

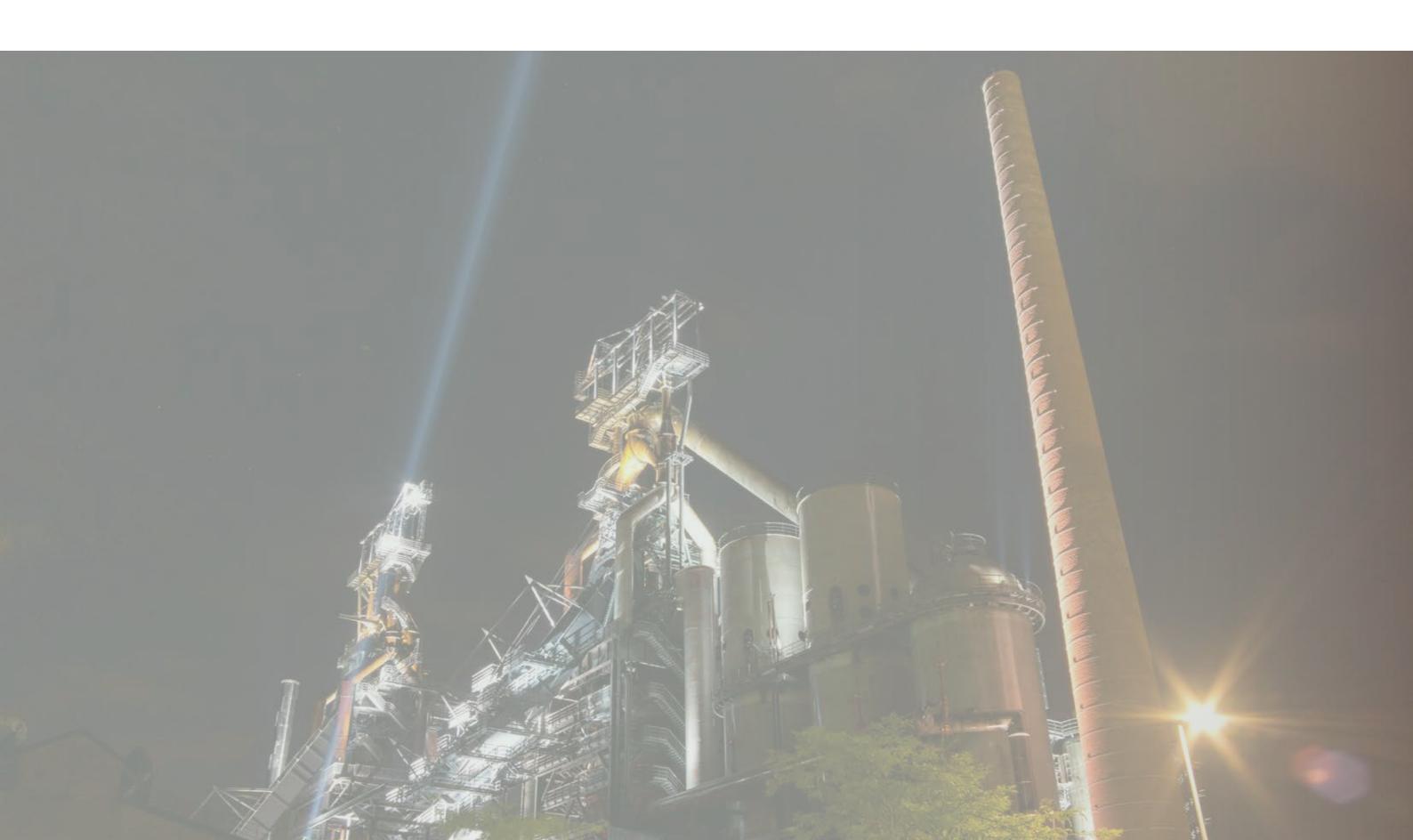
Actuellement, les Maisons du Savoir, des Sciences Humaines et de l'Innovation ainsi que le Centre de Calcul et le Restaurant de l'Université sont en cours d'équipement. Les bâtiments équipés dans le cadre de la loi sont:

- la Maison du Savoir
- le Restaurant de l'Université
- la Maison des Sciences Humaines
- la Maison de l'Innovation
- la Halle d'essais Ingénieurs
- le Centre de Calcul
- la Maison du Nombre
- la Maison des Arts et des Étudiants
- la Maison du Livre
- l'animalerie provisoire

Les utilisateurs concernés par la loi d'équipement sont:

- Université du Luxembourg
- Luxembourg Institute of Socio-Economic Research LISER (anc.CEPS)
- Fonds national de la Recherche FNR
- La Fondation RESTENA
- Luxembourg Institute of Science and Technology LIST (320 personnes)
- Luxinnovation (62 personnes)
- Centre de Formation professionnelle continue Dr. Robert Widong

IV. Récapitulatif



Récapitulatif

Récapitulatif des projets

Projet	Loi	Indice loi	Loi adaptée	Engagements	Liquidations	Coût prévisionnel	% Loi adaptée
La Rockhal (Salle de concert pour musiques amplifiées)	29'623'000	554.26	31'708'544	31'913'676	30'901'736	30'903'690	97.46%
Le Lycée Bel-Val	110'875'000	625.70	121'070'222	116'878'092	108'124'254	111'001'783	91.68%
L'incubateur d'entreprises	12'990'000	618.55	14'285'820	14'862'356	12'689'481	12'711'891	88.98%
Le Bâtiment administratif pour le compte de l'État	57'073'000	646.07	62'022'838	57'449'326	51'891'599	55'795'800	89.96%
La Maison du Savoir	136'200'000	646.07	147'330'015	145'621'420	128'618'424	146'768'948	99.62%
La Maison des Sciences Humaines	67'400'000	666.12	73'011'990	59'946'015	53'603'936	67'222'897	92.07%
Stabilisatation et mise en valeur des hauts fourneaux (synthèse) - Stabilisation et sécurisation des Hauts Fourneaux - Mise en valeur des Hauts Fourneaux	40'680'000 13'930'000 26'750'000	1'220.38 554.26 666.12	47'389'635 16'795'151 30'594'484	50'174'678 16'975'458 33'199'220	46'355'633 15'502'892 30'852'740	47'343'063 15'522'677 31'820'386	99.90% 92.42% 104.01%
La Maison de l'Innovation	36'700'000	677.02	39'419'399	33'581'277	28'509'073	33'050'482	83.84%
La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants	83'000'000	677.02	90'175'489	67'796'632	34'928'898	88'234'273	97.85%
La Maison du Livre	59'500'000	677.02	64'874'990	38'212'364	23'610'064	63'581'240	98.01%
Les Aménagements urbains, l'extension du parking de la Maison du Savoir et le parking aérien provisoire	58'000'000	677.18	62'523'670	54'551'839	42'646'707	60'252'574	96.37%
Le Bâtiment Laboratoires et la Halle d'essais Ingénieurs	136'250'000	685.44	147'115'582	57'925'149	35'969'014	131'654'118	89.49%
L'équipement des bâtiments de la première phase de construction	140'000'000	-	139'992'114	13'586'006	4'632'609	136'349'130	97.40%
TOTAUX	968'291'000		1'040'920'308	742'498'832	602'481'427	984'869'889	94.62%
% Loi adaptée			100.00%	71.33%	57.88%	94.62%	

V. Les projets non encore votés



Le parking Nord



implantation

Capacité

surfaces brutes (BGF) 60'600 m² nombre d'emplacements 1'800 places

Début des études: mi-2016

Investissement 71'000'000.-€ TTC

Les besoins en stationnement de la Cité des Sciences s'élèvent à un total de 3'600 emplacements. Cette capacité a été évaluée en application d'un modal-split 40/60 pour le personnel des exploitants de la Cité des Sciences.

La Cité des Sciences disposera à la fin de la première phase de la réalisation de la Cité des Sciences 2'500 emplacements de parking.

Le parking de la Maison du Savoir est situé en sous-sol du dit bâtiment et comporte 600 emplacements.

Le parking Nord se situera en sous-structure des Maisons des Matériaux II et de l'Environnement I et II. Il comprendra quelque 1'800 emplacements qui seront distribués sur trois niveaux pleins.

En vue de faciliter la gestion du trafic sur site, le Parking Nord est relié au parking de la Maison du Savoir par le biais d'une passerelle qui se situe sous la place de l'Université. Les parkings disposent d'un accès principal et unique qui permet d'éviter la circulation des véhicules dans la Cité des Sciences, conçue comme zone piétonne.

Le début des études est prévu en même temps que les nouveaux projets de laboratoires.







implantation

La Maison de l'Environnement I

Capacité du bâtiment

22'800 m² surfaces brutes (BGF)

recherche:

surfaces nettes (HNF) 7'155 m²

18 m²/chercheur ratio capacité max. 390 chercheurs

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 1'600 m² capacité max. 160 places

Début des études: mi-2017

62'000'000.-€ TTC Investissement

La Maison de l'Environnement I fait partie d'un ensemble constitué de différents projets permettant le développement de surfaces à caractère de laboratoires pour les besoins de l'Université du Luxembourg et des centres de recherche.

Le concept de base répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.



architecture: génie technique: génie civil:

m³ Architectes a.m. Goblet Lavandier & Associés Schroeder et Associés ingénieurs-conseils

La Maison de l'Environnement II



implantation

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 18'200 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 6'550 m²

ratio 18 m²/chercheur capacité max. 360 chercheurs

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 860 m² capacité max. 90 places

Début des études: mi-2016

Investissement 52'000'000.-€ TTC

La Maison de l'Environnement II fait partie d'un ensemble constitué de différents projets permettant le développement de surfaces à caractère de laboratoires pour les besoins de l'Université du Luxembourg et des centres de recherche.

Le concept de base répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.



architecture: a.m. Nicklas Architectes Sàrl /

bureau d'architectes Teisen & Giesler Sàrl

génie technique: EKOplan S.A.

génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils Sàrl





implantation

La Maison de la Vie

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 17'500 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 6'550 m²

ratio 18 m²/chercheur capacité max. 360 chercheurs

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 860 m² capacité max. 90 places

Investissement 42'000'000.-€ TTC

La Maison de la Vie fait partie d'un ensemble constitué de différents projets permettant le développement de surfaces à caractère de laboratoires pour les besoins de l'Université du Luxembourg et des centres de recherche.

Le concept de base répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.







implantation

La Maison de l'Ingénieur

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) 16'600 m²

recherche:

surfaces nettes (HNF) 3'700 m²

ratio 10 m²/chercheur capacité max. 370 chercheurs

enseignement:

surfaces nettes (HNF) 3'300 m² capacité max. 330 places

Investissement 44'000'000.-€ TTC

La Maison de l'Ingénieur accueillera des activités de recherche et d'enseignement dans les domaines de l'ingénierie. Les activités de recherche se limitent à la recherche théorique sur support informatique. Les activités d'enseignement se limitent aux séminaires de recherche pour les étudiants en master.

La Maison de l'Ingénieur est un volume monolithique d'apparence minérale qui s'articule autour d'une cour ouverte. Une aile du bâtiment est placée en biais. Elle matérialise l'angle de la Porte des Sciences et de l'Avenue de l'Université.



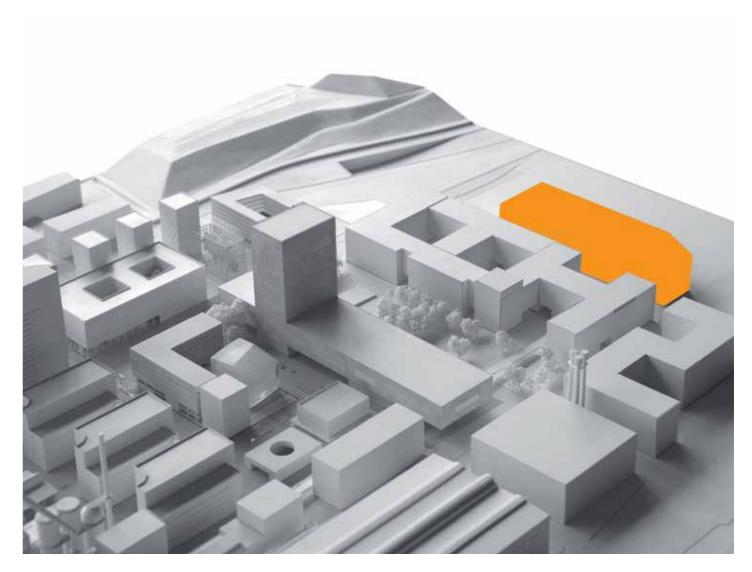


Les Ateliers et Halles d'essais

Début travaux:

Investissement 38'000'000.-€ TTC

Les ateliers et halles d'essais permettent des activités de recherche ou d'enseignement sur des échantillons grandeur nature qui nécessitent des installations et équipements techniques industriels.







implantation

Les travaux pratiques Ingénieurs, laboratoires et bureaux

Capacité du bâtiment

surfaces brutes (BGF) halles et laboratoires / bureaux 10'000 m²

Investissement

partie laboratoires / bureaux 32'000'000.-€ TTC La parcelle de développement des activités techniques des ingénieurs tel que les analyses et les test de matériaux est composée de trois parties: une partie ateliers halle d'essais, une aile de laboratoires flexibles et une aile de bureaux modulables. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres.

L'ensemble est implanté au Nord Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Les travaux de la Halle d'essais Ingénieurs ont été achevés en juin 2015.



Le Centre Sportif

Capacité du bâtiment

phase 1:

Centre de natation et

hall sportif pédagogie (BGF) 17'200 m²

phase 2:

Centre régional multisport (BGF) 22'300 m²

Début des études: 2016

Investissement

phase 1 57'500'000.-€ TTC phase 2 58'500'000.-€ TTC



implantation

Le projet prévoit un programme diversifié s'adressant à un public très varié. Il est destiné à un usage scolaire et extra-scolaire et sera mis à disposition des établissements scolaires de l'agglomération d'Esch-sur-Alzette implantés à proximité du site de Belval en tant qu'équipements annexes pour les leçons de natation, de l'Université du Luxembourg pour la formation pédagogique et pour les organisations sportives de la région du Sud. Il sera par ailleurs accessible au grand public.

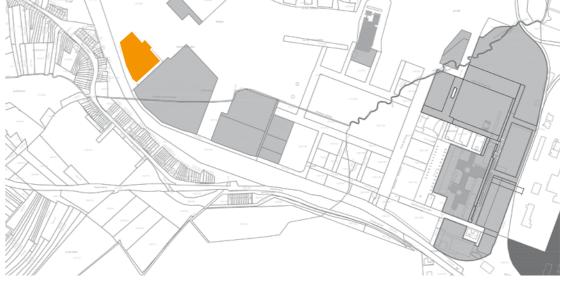
Le Centre sportif est constitué de plusieurs parties: une structure d'accueil, un ensemble piscine, une infrastructure sportive pédagogique, un ensemble multisport indoor et d'un parc de sport en plein air. Le projet du Centre sportif était prévu d'être réalisé en phases de constructions successives.

Le programme de construction est actuellement révisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère des Sports.





L'Internat



implantation

L'internat public est destiné à des élèves de l'enseignement secondaire. L'internat comprendra des infrastructures d'hébergement, d'accueil d'études, de restauration et de loisirs.

Son implantation est prévue à proximité du Lycée Bel-Val et du Centre sportif, permettant l'accès à pied tout en garantissant une séparation nette des trois infrastructures. Ceci évite d'une part la nécessité de transports entre l'internat et l'école et d'autre part l'encloîtrement des élèves. L'intégration des élèves de l'internat dans le contexte social des nouveaux quartiers de Belval est un objectif premier du projet.

La proximité avec le Centre sportif permettra le développement des activités sportives dans le cadre des programmes éducatifs de l'internat et du lycée.







implantation

Les Archives nationales

Capacité du bâtiment

surfaces brutes: 16'515 m²
zone publique (HNF): 1'310 m²
zone de stockage (HNF): 13'600 m²
zone administrative (HNF): 630 m²
longueur de rayonnages: 90 km

Investissement 65'000'000.-€

Le concours d'architecture du projet a été lancé en 2003. Un premier projet de loi, avec 45'000 m² de surfaces brutes, a été finalisé en 2004 pour être abandonné début 2005. La faisabilité d'un projet alternatif a été étudiée en 2007, dont le programme de construction a été finalisé en 2009.

En septembre 2015, le gouvernement retient Belval comme lieu d'implantation définitif des Archives nationales.

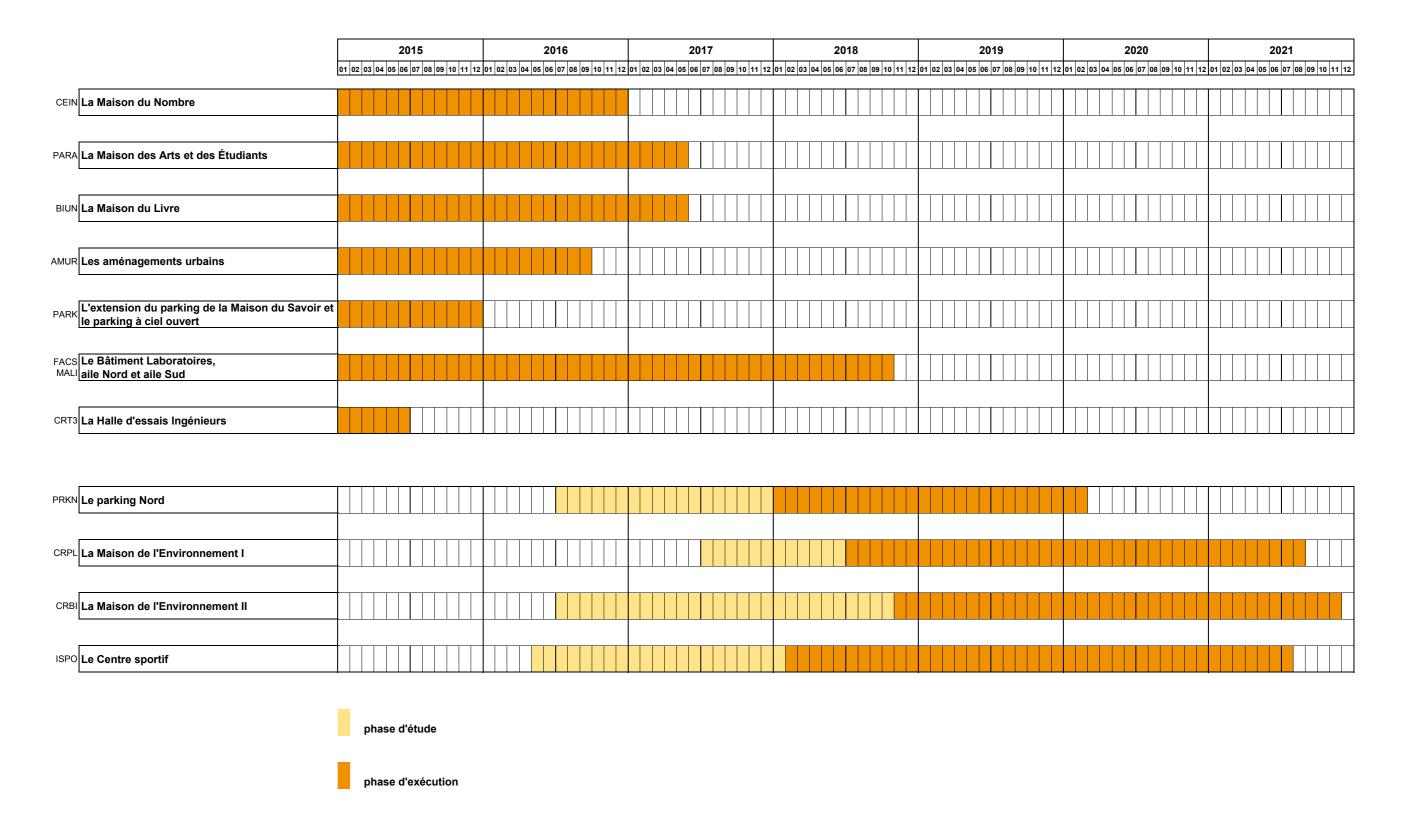




VI. Les prévisions



Les prévisions d'achèvement 2015-2021





La Cité des Sciences à Belval état d'avancement

Commission du Développement durable 12 novembre 2015